

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

Arrêté n°65/26

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de SERVON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sophie RIBREAU-STABILE, conseillère municipale,

ARRETE :

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, Madame Sophie RIBREAU-STABILE, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : **Solidarité et parentalité.**

Il est donné délégation à Madame Sophie RIBREAU-STABILE, conseillère municipale, pour :

- Coordonner toutes actions municipales susceptibles de favoriser la solidarité et la parentalité au niveau de la ville
- Être force de proposition pour la solidarité et la parentalité

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature.

Article 3 : Cette délégation est donnée par le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité. Elle est valable jusqu'à la fin du mandat mais peut être rapportée à tout moment.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Madame Sophie RIBREAU-STABILE

Fait à SERVON, le 01 avril 2026

Le Maire

Christophe COULOUMY

Le Maire

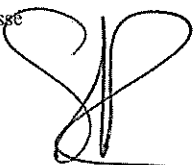
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif

Dans le délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié à l'intéressée

Signature de l'intéressée



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

21_DA-077-217704501-20260401-AM65_26-AR